



Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Élaboration de l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»), établie en application de l'article VI.1 de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Commission est une tribune intergouvernementale de débat et de négociation sur les questions relatives à la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture.

À sa quatorzième session ordinaire (Rome, 15-19 avril 2013), la Commission a demandé à l'Organisation de réaliser, pour examen à sa seizième session ordinaire (2016-2017) la première évaluation faisant autorité sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Elle a souligné le fait que le processus de préparation de l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* doit être fondé principalement sur les informations issues des rapports nationaux et doit également s'appuyer sur des études thématiques, sur les rapports d'organisations internationales et sur les données fournies par d'autres parties prenantes compétentes.

L'Organisation souhaite inviter les pays à nommer un correspondant national, qui sera chargé de coordonner l'élaboration du rapport national sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, sachant que les rapports nationaux serviront à établir l'*État de la biodiversité dans le monde*. Il vous est demandé de bien vouloir communiquer les coordonnées de ce correspondant à Madame Linda Collette, secrétaire de la Commission, par courrier électronique à l'adresse CGRFA@fao.org, le 30 novembre 2013 au plus tard.

L'Organisation invite par ailleurs les pays à bien vouloir remettre leur rapport national à la personne susmentionnée, pour le 31 décembre 2014 au plus tard. Les correspondants nationaux recevront des lignes directrices destinées à faciliter l'établissement des rapports nationaux. Ces lignes directrices seront par ailleurs disponibles sur le site web de la Commission, à l'adresse <http://www.fao.org/nr/cgrfa>.

L'Organisation souhaite insister sur l'importance des rapports nationaux, qui doivent être des instruments stratégiques au service de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que sur la nécessité d'établir des mécanismes pour permettre à toutes les parties prenantes, dans le pays, de participer à la préparation des rapports nationaux. Pour autant que les ressources financières et humaines disponibles le permettent, il peut être apporté un soutien aux pays en développement afin de les aider à établir leurs rapports nationaux.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture saisit cette occasion pour renouveler à ses Membres, ainsi qu'à leurs représentations permanentes et ambassades accréditées, l'assurance de sa très haute considération.

La présente communication est envoyée aux destinataires de certains Membres de la FAO, selon les voies de communication officielles de la FAO:

Pour ACTION/INFORMATION, selon le cas:

- Principaux destinataires (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

Elle est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.